

**ACADEMIE DE
ORLEANS - TOURS**

**COLLEGE JOSEPH PAUL-BONCOUR
BP 54 – BD JEAN MOULIN
41110 ST AIGNAN SUR CHER**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
25/11/2021**

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 17/11/2020

Présidence de : M. GALLAND, PRINCIPAL

Quorum : 16

Nombre des présents : 24

Nombre d'absents excusés : 7

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I. Conseil d'administration					
1. Adoption du PV de la séance du 05 novembre 2020,	Avis	3			
II. Gestion financière					
1. Budget 2022,	Vote	3-7	12		
2. Délégation de signature	Votes	7	9-11		
3. DBM,	Vote	8			
4. Contrats, conventions et chartes,	Vote	8	10		
5. Admissions en non-valeur (si besoin)					
III. Vie scolaire					
1. Autoévaluation de l'établissement		8-9			
2. Régimes de sortie		9-10			
IV. Questions diverses		10-11			

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 26/11/2020

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Galland - Nicolas	X						
	Adjoint	Nadeau - Emeric	X						
	Adjointe-gestionnaire	Ledys - Christine	X						
	CPE	Busseuil Jennifer			X				
	Directeur Segpa	Lavaux - Valérie	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Sartori - Philippe				Beau Marie-Pierre			
		Saulnier - Nathalie				Launay Jacques			
	Groupement de commune	Carnat - Eric							
	Commune siège	Gomes - Zita				POLY Evelyne			
Personnalité qualifiée		BUSSEREAU-VALTEL Delphine							
Total		10							
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Aulnette - Amélie	X			Tissidre Anthony			
		Roussel Thomas	X			Deneuchatel Audrey			
		Rioland Grégory	X			Norenberg Steven			
		Cartier Marie				Jegou Chloé			
		Delalande Catherine	X			Athimon Cécile			
		Sellier Karine	X			Le Dréau Christophe			
		Sergeant Lenny	X			Rozelle Lise	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Bachelier – Marie-Lise	X			Mazouard Fabrice	X		
		Rémond - Delphine			X				
		Renard - Fabienne			X				
Total		10		2					
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Boucher Isabelle	X			Pasquet Florence			
		Moulon Magalie				Riandière Sandra			
		Pinguet Christophe	X			Cornu Arnaud			
		Plumerant Marianne	X			Cochon Carine			
		Charbonnier Carole	X			Dhenain Gary			
		Cayet Céline	X			Baudouin Vincent			
		Cailleaux Sophie							
	Elèves	Lemant-Barjolle - Swan	X						
		Rioland Noah	X						
		Derlon Almanzo			X				
Total	30	10		2		1			

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

1. Adoption du P.V. de séance du 19/10/2021

1.1. Le principal soumet au vote l'adoption du P.V. de séance du 19/10/2021

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

RUBRIQUE II. Gestion financière

1. Budget 2022

Madame LEDYS présente le budget 2022 et rappelle qu'il s'agit d'un acte prévisionnel des crédits et dépenses de l'établissement pour l'année 2022. C'est une prévision : à ce jour le montant de certaines subventions n'est pas encore connu (subvention d'état pour les manuels scolaires par exemple). Le budget sera complété au cours de l'année par des Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) en fonction des besoins éventuels. Madame l'Adjointe-gestionnaire rappelle que les finances fonctionnent par année civile et non par année scolaire.

Le principal financeur est le conseil départemental à travers la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Un nouveau mode de calcul est appliqué depuis 2019 et une partie de la DGF est prélevée sur Fonds De Roulement (FDR) en fonction de la Capacité d'Auto-Financement (CAF) depuis 2020 : les établissements ayant un Fonds de Roulement (FDR) important prélèvent une partie de la DGF sur celui-ci, l'impératif étant de préserver 90 jours de fonctionnement.

Pour 2022, la DGF augmente légèrement mais une partie sera prise sur le FDR comme indiqué précédemment. La subvention globale est de 116 649 € (115 581,00 € en 2021) dont 91 144.00 € de DGF et 25 505.00 € financés par un prélèvement sur FDR.

Le département finance aussi :

- les dépenses de chauffage et gaz
- les lignes d'eau
- le matériel de sport
- l'aide à la restauration scolaire
- les travaux et rénovations

Etat des emplois :

Employeur	Catégorie	ETP	Masse financière
EPLE	AED	5.04	139 537.13 €

ETAT	Enseignants, administration, éducation, santé et social	43.74	2 973 536.18 €
Départements	Adjoints techniques	11.00	345 105.00 €
TOTAL		59.78	3 458 178.31 €

Présentation du budget :

Le tableau de présentation du budget met en parallèle la dépense et l'origine du financement pour clarifier la présentation et la compréhension du budget

Etat de l'origine des recettes

Le Département est le principal pourvoyeur de fonds.

Les ressources propres comprennent les locations (logements, gymnase.) et les prélèvements sur Fonds de Roulement.

Les ressources « autres » sont la part famille (participation financière à des voyages ou activités) et la taxe d'apprentissage.

M. le Principal rappelle que la section professionnelle (SEGPA) est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage et invite à relayer l'information aux entreprises qui accueillent des élèves en stage ou aux parents concernés.

Le code activité commençant par 1 correspond à une subvention d'état, par 2 à une subvention du conseil départemental (hors DGF), par 0 à d'autres recettes ainsi que la DGF

Budget Activités Pédagogiques (AP)

- La recette 0CARNETS correspond au rachat de carnets par les élèves en cas de perte ou de détérioration.
- Le ligne fonctionnement pédagogique est en légère augmentation, la recette 0CARNETS y est affectée.
- Les lignes manuels scolaires, carnets de correspondance et droits de reprographie sont alimentées par une subvention de l'Etat qui ne peut être utilisée que pour ces 3 domaines. La ventilation est la suivante :
 - 1 000.00 € pour les manuels scolaires : somme estimée car le montant de la subvention allouée n'est pas connu à ce jour.
 - 1 200,00 € pour les carnets de correspondances
 - 1 050,00 € pour les droits de reprographie : somme réglée par rapport au nombre d'élèves
- Pour la SEGPA les sommes allouées au fonctionnement pédagogique et aux champs professionnels sont en légère hausse par rapport à 2021. La prévision de taxe d'apprentissage a été revue à la hausse et une somme est prévue pour l'achat de matière première pour les éventuels objets confectionnés. Ligne alimentée par la revente de ces objets confectionnés.

•
OCOMMUNE : Sorties, activités, interventions 14 000.00 € alimenté par les subventions des communes pour participation aux voyages, sorties culturelles dont 6 000.00 € seront affectés au voyage à Paris en avril.

Deux reliquats de subventions fléchées de 2013 ont été attribués pour un atelier scientifique et un atelier Arts plastiques. Un projet de visite de l'observatoire de Nançay est prévu cette année.

Budget Vie de l'élève (VE)

Le Fonds Social Cantine (FSC) et Fonds Social collégien (FC) sont des aides de l'Etat. Le Fonds Social Collégien permet d'aider les familles pour les voyages ou l'équipement. Les sommes indiquées sont estimées car la notification n'est pas encore reçue à ce jour.

Le Fonds Départemental de Restauration Scolaire (FDRS) est une aide apportée par le département uniquement aux élèves habitant le Loir et Cher.

0INFIRM : 600.00 € pour couvrir les dépenses en produits pharmaceutique pour l'infirmerie.

0CESC : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté : 1000.00 € même somme qu'en 2021

16ADE1SEC : 2 000.00 € dotation pour la formation aux premiers secours. Cette dotation a consisté en matériel de formation (mannequins adulte et enfant) et une somme pour les consommables. Cette formation n'a pas eu lieu car à ce jour il n'y a pas de formateurs habilités à l'enseignement des premiers secours dans l'établissement.

0CVC : pour le Conseil de Vie Collégienne avec 500.00 € pris sur la DGF.

0UNSS : une subvention de 1 500.00 € est prévue comme l'an dernier pour l'association sportive du collège (péri scolaire). Elle permet de faire baisser le prix de l'adhésion à 12.00€ pour les élèves, et de permettre ainsi au plus grand nombre d'y participer.

16AE : La subvention Etat Devoirs Faits n'a pas été utilisée entièrement l'an dernier et est donc reportée pour 2021.

Budget Administration et Logistique

Concerne le fonctionnement du collège.

Le domaine logistique est en parti alimenté par la contribution entre services reversée par le Service Restauration Hébergement (SRH) qui correspond à 17 % des recettes du SRH.

La ligne 0ABONNEM permet entre autres le financement de Pronote.

La ligne ORECEPT réception est augmentée afin d'intégrer les dépenses liées au cross (goûter)

La ligne 0MUTUA permet de payer une participation aux dépenses de l'agence comptable (au prorata du nombre d'élèves) ainsi que l'adhésion à la centrale d'achat Aprolys.

La ligne 0SECUR de 3000.00€ permettra de faire appel à une société pour rédiger le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) obligatoire.

Dépenses : 122 587.50 €

Recettes : 113 622.47 € alimentées par la DGF pour 63 544 €, la contribution entre services pour 16 200

€ deux prélèvements sur FDR pour 28 505 € et les locations pour 4 500.00 €.

La différence entre les recettes et les dépenses s'explique par la prise en compte des amortissements.

Budget Service Restauration et Hébergement

Le SRH dépend du Conseil Départemental qui en fixe le règlement intérieur, les tarifs et les taux de contributions. Les tarifs sont inchangés en 2022.

Pour l'élaboration du budget, on commence par le service SRH en fonction des produits scolaires.

Recettes : Demi-pension : 187 000 € (207 060 € en 2021, prise en compte d'une baisse prévisible des effectifs)

Commensaux adultes : 13 419 €

Elèves externes : 2 800 €

Les taux de reversements demandés :

- Contribution aux dépenses de personnel : 23.5 % des sommes encaissées
- Charges communes : 17% en partie reversée en ALO pour participer aux dépenses d'eau et d'électricité et pour les dépenses de fonctionnement du SRH (maintenance, contrats, fournitures, matériel, vêtements et produits d'entretien)
- Fonds Départemental de Restauration Scolaire : 2 % correspond à une cotisation pour l'aide à l'achat de gros matériel (four, lave-vaisselle...)

Ensuite on en déduit le montant du crédit nourriture : 128 747.10 € pour l'achat des denrées nécessaires à la confection des repas. Le département demande de spécifier dans le budget la répartition des achats : bio, filières courtes, légumerie et autres. Cette année le département ajoute un fonds de péréquation de 8 460 € destiné à compenser et encourager l'achat de denrées de qualités supérieures et denrées bio. Cela aura pour conséquence sur le terrain d'alourdir le temps de prise en charge des factures du fait de la codification de chaque denrée achetée et donc du recalcul de chaque facture pour l'imputer correctement

La ligne 0HEBERG correspond au règlement des repas des élèves en stage (mini stage, visite de lycée...)

Les lignes 0VOEUX et 0COMICE concernent l'achat de denrées lorsque les chefs de cuisine des collèges sont sollicités pour participer à la préparation des petits fours pour les vœux du Conseil Départemental ou pour le comice agricole. Les dépenses sont alors remboursées par le département.

Enfin les admissions en non valeur concernent les créances non recouvrables, cette ligne est alimentée par un prélèvement sur FDR.

Service Bourses Nationales :

Le montant des bourses nationales correspond au nombre de boursiers de l'établissement. C'est une subvention d'Etat. Cette année encore le nombre de boursier est important.

Service OPérations en Capital (OPC)

Concerne les investissements prévus dans l'établissement : 4 000.00 € pour l'achat d'un matériel d'enseignement technologique et 2 000.00 € pour l'achat de matériel d'entretien.

Un prélèvement sur FDR de 6 000 € financera ces investissements.

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Délégation du CA au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

1.1. Numéro d'acte généré

3. Délégation du CA au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle à cheval sur deux exercices comptables

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

4.Travaux prévisionnel de la collectivité

M. le Principal souligne l'implication financière du département et informe des travaux prévus par le conseil départemental en 2022.

- Restructuration de la vie scolaire et implantation de celle-ci dans le hall. Cette position est stratégique car elle permettra une vue sur les entrées et sorties ainsi que sur la cour de récréation.

Les plans sont réalisés et le budget en cours. La réalisation pourrait être possible cet été pour être opérationnelle en septembre 2022

- Le ravalement de la façade du collège visible de la rue devrait intervenir au printemps
- La réparation ou le remplacement des stores est prévu. Dans un premier temps, un essai de réparation sera fait en B03 (cette salle étant en rez de chaussée et ne nécessitant pas d'installation de nacelle). Cette première intervention permettra à l'entreprise d'établir un devis pour la réfection des stores. Ce dossier est prioritaire pour la collectivité.
- Des travaux dans les toilettes des élèves seront effectués avec la pose de séparateur d'urinoirs. Le coût est d'environ 200.00€ par séparateur, le financement et la pose sont entièrement pris en charge par le département.
- La centrale anti intrusion sera remaniée et remise en service.

M. le Principal remercie la collectivité pour son implication et les échanges fructueux avec ses représentants.

6. Contrats et conventions

- 1.1. Avenant à la convention de maintenance de l'ascenseur par la société SCHINDLER afin d'ajouter un module GSM permettant de communiquer avec l'extérieur en cas de panne.

La convention est consultable dans le bureau de Mme LEDYS.

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

7. Admission en Non Valeur (ANV)

Admission en non-valeur d'une créance de 131.04 € correspondant à une facture de demi-pension d'avril juillet 2018 : la famille est insolvable et les recours sont épuisés

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

RUBRIQUE III. Vie scolaire

1. Voyage à Paris

Un voyage à Paris est organisé pour l'ensemble des classes de 4^{ème} (123 élèves concernés) le vendredi 1^{er} avril 2022.

Un programme ambitieux est prévu :

- Cité des sciences
- Planétarium
- Tour Eiffel
- Louvre
- Balade commentée dans Paris en rapport avec le programme scolaire
- Repas sur une péniche aux pieds de la Tour Eiffel (40 € le repas)

Une participation de 10,00 € par élève sera demandée aux familles. Le niveau 4^{ème} a été choisi car aucune sortie ne leur a été proposée depuis leur entrée au collège. Les 3^{èmes} feront une sortie à Nançay.

1.1. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Effectifs

M. le Principal fait un point sur la prévision d'effectif pour la rentrée 2022 demandée par la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale)

Entrée en 6^{ème} : 67 à 72 élèves

Après une communication avec écoles primaires une estimation plus optimiste donnerait 83 élèves entrant en 6^{ème}.

Nous sommes loin des effectifs de cette année. La dotation Horaire Global (DHG) sera calculée sur ces effectifs (- 25 élèves) avec une dotation pour 3 classes de 6^{ème}. Les effectifs dus à une baisse démographique, devraient remonter pour la rentrée suivante.

2. Voyages

Question des enseignants : Quand et sur quels critères les voyages à l'étranger seront-ils de nouveau possibles ?

M. le Principal précise qu'aucun texte ne prohibe les voyages scolaires. Les membres du CA consultés en juin 2021 étaient peu enthousiastes concernant les voyages. En tant que chef d'établissement la décision lui revient.

Les critères de décision concernant le fait de prendre ou non la responsabilité d'un voyage scolaire tiennent compte des responsabilités sanitaires, des responsabilités vis-à-vis de la déception des élèves en cas d'annulation, des conséquences financières au niveau du collège et de l'agence comptable.

La situation sera réétudiée pour la rentrée prochaine.

3. Protocole sanitaire

Au vu des annonces du gouvernement, il faut s'attendre à un durcissement du protocole sanitaire prochainement.

Le zonage ne sera sans doute pas reconduit car il ne s'est pas avéré forcément efficace.

Dans les jours prochains la question des réunions en présentiel sera étudiée.

4. Questions des parents d'élèves

Questions des parents d'élèves transmises par le GPEC. Le secrétaire du GPEC précise que le fait qu'elles soient plus nombreuses que par le passé ne doit pas être interprété négativement, il a demandé aux membres du CA et parents délégués s'ils avaient des questions sur le fonctionnement du collège. Après consultation de Madame la Présidente du GPEC, les questions sont transmises sans modification mais celles qui ne concernent pas le CA ou non constructives sont supprimées.

- **Le niveau général faiblit, qu'est-il proposé aux bons élèves ?**

M. le Principal répond que cette situation n'est pas spécifique à l'établissement comme le révèle l'enquête PISA (Programme International pour Le Suivi des Acquis des élèves). Les résultats à l'évaluation en 6^{ème} montrent que l'établissement n'est pas mal placé dans le département.

L'établissement propose des activités spécifiques aux élèves qui en ont besoin. Pour les élèves en réussite autre chose pourrait être proposé, ce qui est déjà mis en place dans certaines disciplines. Les séances d'Accompagnement Personnalisé (AP) permettent justement de répondre aux besoins des élèves avec un groupe d'approfondissement et un groupe de remédiation en effectifs variables.

- **Des évaluations sont refaites par les élèves car elles n'ont pas été réussies, est-ce normal ?**

Des professeurs auraient proposé aux élèves de repasser des évaluations en fonction des résultats. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi mais il est difficile de répondre à cette question ne sachant pas quels professeurs sont concernés, la fréquence et les raisons pédagogiques.

- **Est-ce que les parents vont avoir un retour sur l'enquête effectuée l'an passé ? Un petit résumé serait le bienvenu afin d'avoir un aperçu des résultats de l'enquête.**

Les résultats de l'enquête vont aboutir à la réalisation du projet d'établissement et à la contractualisation. En janvier le travail sera axé sur la préparation du projet d'établissement, le meilleur retour de l'enquête est le projet qui découlera de toutes les données extraites de ces enquêtes. La contractualisation est repoussée au printemps.

On peut envisager une présentation à l'ensemble des parents de ces documents si les conditions sanitaires le permettent.

- **A quand un tableau d'information aux portes du collège avec règlement intérieur, menus de cantine à jours, absences professeurs et informations diverses (Covid par exemple...) PRONOTE ne peut pas se substituer à tout pour certaines familles.**

M. le Principal indique qu'il a fait enlever le tableau d'affichage qui était très abîmé et les documents étaient peu visibles. Il ne souhaite pas en remettre un car dans les faits il était très peu consulté.

De toutes façons les absences des professeurs ne seraient pas affichées, elles sont notifiées en temps réel aux élèves concernés.

- **Veiller à ce que les enseignants consultent régulièrement leur boîte mail et puissent répondre aux parents qui les sollicitent.**

Les parents peuvent-ils correspondre avec les enseignants par mail (reformulation du GPEC)

M. le principal rappelle que les parents peuvent communiquer par mail avec les professeurs via l'ENT avec une limite : lors du confinement, beaucoup de moyens de communication ont été mis en place mais certaines familles communiquaient à outrance. M. le Principal rappelle le principe du droit à la déconnexion des enseignants et indique qu'un temps de réponse de 24 à 48h est un délai raisonnable.

Un parent du conseil demande à ce que le document qu'il a transmis pour les parents d'élèves afin de préparer le conseil de classe parents d'élèves soit envoyé sur Pronote.

M. le Principal présente ses excuses et va faire le nécessaire rapidement.

- **Quelles mesures exactes mises en place de traçabilité des cas contacts COVID au sein d'une même classe et si l'ensemble des parents de cette même classe en est avisé systématiquement ou si l'information reste généraliste sur Pronote**

Précision du GPEC après échange avec le parent : Les parents sont-ils uniquement avisés par Pronote par un message automatique ou sont-ils contactés directement en plus sachant que de nombreuses familles n'utilisent pas Pronote

Quand un cas Covid est constaté dans une classe, une enquête interne repère les cas contacts à risque selon les directives de l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Les familles des élèves cas contact sont appelées directement.

Une information via Pronote est envoyée à l'ensemble des familles de la classe concernée voire du niveau indiquant qu'un cas a été constaté dans la classe, que les cas contacts ont été identifiés et qu'il n'y a pas de risques pour les autres élèves. Les élèves concernés par la quarantaine reçoivent un courrier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) transmis par le collègue.

L'ensemble des personnels est informé en indiquant l'absence de risque

Le but étant de ne pas savoir qui a le Covid.

Un courrier rappelant le protocole en explicitant la notion de cas contact à risque sera envoyé prochainement à la demande d'un parent membre du CA. En effet, la notion de cas contact fait l'objet de beaucoup de questionnement de la part des parents d'élèves.

Pour la piscine le pass sanitaire n'est pas exigible car il n'y a pas de croisement avec d'autres classes.

- **Harcèlement scolaire : quelles actions sont mises en place ? Quand ?**

La lutte contre le harcèlement est une préoccupation quotidienne traitée au fur et à mesure quand des élèves rencontrent des problèmes. Cependant tous les incidents entre élèves ne relèvent pas du harcèlement. Le ministère a proposé une journée contre le harcèlement le 18 novembre 2021 mais le collège n'a pas fait d'action spécifique ce jour-là.

Une action a été menée en octobre pour tous les 5èmes et un groupe d'élève travaille actuellement sur la question du harcèlement scolaire dans le cadre du Conseil de Vie Collégienne (CVC) .

- **Restaurant scolaire : ma fille est pour la première année dans ce collège. Elle trouve que les portions données sont très importantes (et pourtant elle ne picore pas). Elle me dit qu'il y a beaucoup de gaspillage... Elle-même a parfois du mal à finir son assiette... J'aimerais connaître l'avis de la direction à ce sujet. Et s'ils trouvent aussi qu'il y a beaucoup de gaspillage, s'ils comptent faire quelque chose à ce sujet.**

Madame l'adjointe gestionnaire souligne qu'elle préfère qu'on trouve les portions trop copieuses que le contraire. Les élèves ont la possibilité de demander des portions adaptées à leur appétit lors du passage au self. Des actions concernant le gaspillage sont menées en partenariat avec le Conseil Départemental.

- **Pourquoi les élèves ne peuvent pas communiquer sur Pronote avec leurs professeurs et la CPE ? De même pour les parents, on ne peut pas communiquer avec l'administratif... C'est pourtant un outil bien pratique.**

Voir la réponse donnée plus haut.

L'administration n'utilise pas Pronote car ceux avec qui elle communique (instances politiques, agents...) ne l'utilisent pas. Les parents peuvent utiliser le mail de l'établissement et Mme REMOND, secrétaire de direction transmet les courriels au service ou à l'interlocuteur concerné. Cela fonctionne très bien et beaucoup de parents utilisent déjà ce moyen pour communiquer avec l'administration.

- **Serait-il possible pour les parents d'élèves de fournir à la vie scolaire une autorisation à l'année pour permettre à l'élève de prendre le car de 16h10 en cas d'absence de professeur en dernière heure ? Actuellement le collège appelle tous les parents afin d'obtenir l'autorisation et l'élève doit rester en étude si les parents n'ont pas donné l'autorisation de prendre le car de 16h.**

Des élèves pour qui le régime « sortie libre » est coché se voit refuser de sortir de l'établissement en cas de changement d'emploi du temps au dernier moment : les parents sont appelés systématiquement pour demander une autorisation pour sortir plus tôt que l'horaire prévu par l'emploi du temps. Le problème est que si les parents ratent l'appel de la vie scolaire, l'élève n'est pas autorisé à prendre le car de 16h10 ou à rentrer chez lui s'il habite tout près.

Cela semble d'autant plus surprenant que lors d'un conseil d'administration la nécessité d'une simplification des régimes de sorties avait été évoquée.

Swan LEMANT BARJOLLE, délégué des élèves confirme ce problème : il est demi-pensionnaire non transporté mais ne peut pas quitter l'établissement plus tôt en cas de changement tardif d'emploi du temps sans que ses parents n'aient confirmé par téléphone leur accord.

M. le Principal indique que sa responsabilité s'arrête au portail et que la question des régimes de sortie va être réexaminée pour rétrécir les demandes et simplifier la procédure.

Mme ROZELLE, professeur, précise que le zèle de la vie scolaire est sans doute dû aussi à certains parents procéduriers.

- **Qu'en est-il des voyages scolaires cette année au collège et plus précisément du voyage en Allemagne**

Voir réponse précédente rubrique IV-2

Il n'y avait pas de voyage prévu cette année pour l'Espagne.

M. le Principal précise que pour l'année prochaine il souhaiterait que les voyages concernent le niveau 4^{ème} et non 3^{ème}, cela ne semble pas opportun vu la préparation du Brevet des Collèges et les plaintes régulières de ne pouvoir terminer le programme. Une vive opposition est manifestée par un représentant des enseignants et un représentant des parents.

Un parent délégué objecte que 5 jours dans l'année ne vont pas changer les résultats.

M. ROUSSET, professeur indique que certains établissements organisent des voyages scolaires cette année.

M. le Principal rappelle que la responsabilité d'un voyage appartient à l'ordonnateur organisateur du voyage et non à l'enseignant.

Pour l'instant les risques de contamination par le COVID et donc d'éventuels rapatriements y compris d'un accompagnateur constituent une incertitude trop grande.